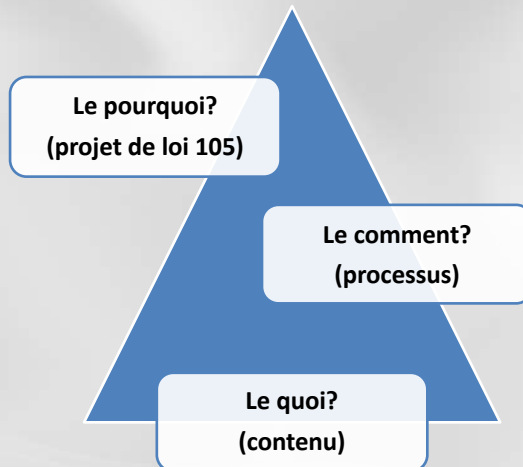


Le projet éducatif : un levier pour rassembler tous les acteurs et rendre compte de la réussite de vos enfants!

Présentation au congrès de la FCPQ
2 juin 2018



Le projet éducatif



GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS EN ÉDUCATION SELON LE PROJET DE LOI N°105

Structure AVANT la sanction du Projet de loi n° 105 ÉTABLISSEMENT	Structure APRÈS la sanction du Projet de loi n° 105 ÉTABLISSEMENT
<p>Convention de gestion et réussite éducative (LIP, art. 209.2)</p> <p>Projet éducatif (LIP, art.36,37.1,97.1): Modalités d'évaluation et périodicité déterminées par l'établissement. (LIP, art. 37,109)</p> <p>Plan de réussite (LIP, art.36, 37.1,97.1) Mode d'évaluation annuel</p>	<p>Projet éducatif (LIP, art. 37,97.1)</p>

Rôle du conseil d'établissement et des parents dans l'élaboration du projet éducatif

Le conseil d'établissement joue un rôle important : il participe activement à l'analyse de l'environnement et adopte le projet éducatif.

Les parents engagés participeront aux travaux d'élaboration du projet éducatif.


Le pourquoi?

Projet de loi n° loi 105

Assurer **la cohérence** des interventions
des paliers du système éducatif :

**Ministère
Commission scolaire
Établissement d'enseignement**

**Et collaborer pour la réussite éducative des élèves du
Québec**



Définition du projet éducatif

Projet de loi n° 105

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître, à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement, les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer **la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes.**

Il est le résultat d'un travail de collaboration



Gardez en mémoire...

Projet de loi n° 105

Le projet éducatif, c'est un outil d'orientation mobilisateur de tous les acteurs vers des buts communs.

Le projet éducatif s'élabore en collaboration et en concertation avec tous les acteurs concernés.

Mise en œuvre : juillet 2019-2022.



La collaboration repose sur deux principes fondamentaux :

- **L'imputabilité** : responsabilité envers les résultats
- **La transparence** : partage des résultats

Comment élaborer un projet éducatif ?

En tenant compte des conditions gagnantes suivantes:

- la gestion collaborative;
- le travail d'équipe;
- les consultations;
- la concertation;
- l'établissement d'un échéancier de travail.

Condition gagnante : la gestion collaborative

La **gestion collaborative**, c'est :

- permettre l'émergence d'une vision partagée;
- travailler en équipe pour l'atteinte des résultats;
- appeler à une responsabilisation collective;
- favoriser l'engagement et la mobilisation.



ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 

Condition gagnante : le travail d'équipe

Pour que le **travail d'équipe** soit efficace, il importe de respecter certaines conditions, dont les suivantes :

Former un comité de pilotage composé de représentantes et représentants des acteurs concernés.

Relations interpersonnelles :

- instaurer un climat de confiance;
- choisir des moyens pour faciliter l'intégration de tous les membres du groupe de travail;
- organiser le travail en encourageant la collaboration.

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 

Condition gagnante : le travail d'équipe (suite)

Mandat de l'équipe :

- rappeler au groupe de travail l'objectif à atteindre ou le mandat à réaliser;
- diffuser l'état d'avancement des travaux (transparence);
- mettre en place un processus d'amélioration continue (imputabilité).

Fonctionnement de l'équipe :

- désigner une personne responsable du groupe de travail;
- établir des règles de fonctionnement;
- tenir compte de la disponibilité de tous les membres dans la mesure du possible;
- privilégier des rencontres présentielle;

Condition gagnante : les consultations

Selon la LIP, les personnes devant obligatoirement être consultés sont les suivantes :

- les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que les membres de la communauté et de la commission scolaire.

Bonifier la liste des groupes consultés par l'ajout des groupes suivants :

- l'O.P.P;
- le conseil des élèves;
- les organismes communautaires, etc.

Condition gagnante : la concertation

Se **concerter**, c'est :

- mettre en action la collaboration de façon concrète;
- viser la recherche de consensus dans la détermination des orientations, des priorités d'action et des résultats attendus du projet éducatif;
- favoriser la participation des différents acteurs.

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec



Condition gagnante : L'échéancier

Un **échéancier** de travail rigoureux et réaliste, c'est :

- tenir compte des périodes de l'année scolaire plus chargées;
- prévoir le temps requis pour les consultations et la collaboration;
- prévoir le temps de travail dans le calendrier des rencontres du conseil d'établissement;
- diffuser le calendrier établi.

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec



Transmission et diffusion du projet éducatif

Le conseil d'établissement doit réaliser les actions suivantes :

- présenter une dernière fois le projet éducatif au comité de pilotage et au conseil d'établissement qui aura à l'adopter;
- transmettre à la commission scolaire le projet éducatif.

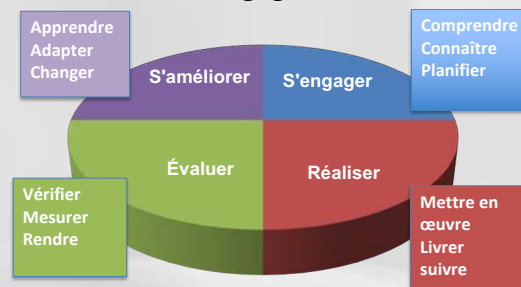


ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 

Mise en œuvre et Suivi du projet éducatif

L'établissement d'enseignement se doit de suivre et d'analyser le degré d'atteinte des objectifs ainsi que l'efficacité des moyens mis en place pour réaliser ses engagements



ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 

Qu'est-ce qu'on retrouve dans un projet éducatif fait en collaboration?



Le quoi ?

Le contenu prescrit du projet éducatif :

Étape 1 : Analyse de l'environnement :

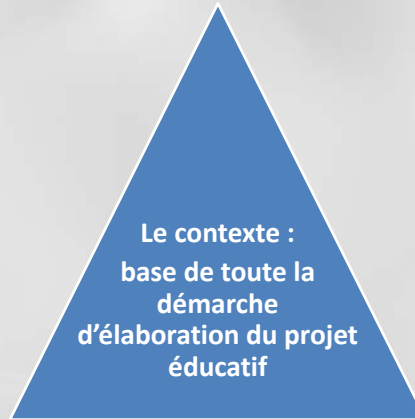
- la description du contexte;
- la détermination des enjeux.

Étape 2 : Déterminer les éléments suivants :

- les orientations;
- les objectifs;
- les indicateurs;
- les cibles.

Étape 1 : Analyse de l'environnement

Description du contexte dans lequel évolue l'établissement d'enseignement



ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 

Étape 1 : Analyse de l'environnement (suite)

La description du **contexte** s'appuie sur une analyse de l'environnement interne (caractéristiques des élèves, du personnel) et externe (milieu socio-économique) dans lequel agit l'organisation.

Pour avoir un portrait juste :

- consultation auprès de tous les acteurs concernés. Exemples : sondage auprès des parents, de la population du quartier ou du village.

La directrice ou le directeur coordonne l'analyse de la situation.

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 

Analyse du contexte

Environnement externe

Quel est le contexte socio-économique de mon milieu? Y a-t-il des répercussion sur le plan de l'éducation? (par exemple: la hausse ou la baisse de la démographie, le niveau moyen de scolarité des parents)

Y a-t-il un CPE dans mon quartier ou les enfants sont à la maison avec un parent?
Est-ce que j'ai des organismes qui sont engagés dans ma communauté? Si oui, est-ce qu'ils sont présents à l'école?
Etc.

Environnement interne

L'analyse du contexte permet de reconnaître les forces et les zones de vulnérabilité.

Les élèves et leur réussite

Le taux de réussite en français écriture par exemple

Le taux de réussite aux épreuves uniques du MEEES en 4^e et 6^e année

Les caractéristiques des élèves, la nationalité, leur langue maternelle...tout ceci peut avoir une influence sur le portrait et nos choix d'enjeu.

Vous retrouverez des exemples dans guide p. 7, Annexe 3 p.16-17-18.

Étape 2 : Déterminer les éléments prescrits suivants :

- les orientations;
- les objectifs;
- les indicateurs;
- les cibles.

Exemple


- **Situation actuelle** : Les données recueillies et les constats : 55% des élèves se sentent en sécurité
- **Enjeu** : Le bien-être psychologique des élèves
- **Orientation** : Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire
- **Objectif** : Augmenter le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité dans l'école
- **Indicateur** : Le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité dans l'école
- **Cible** : Augmenter de 20 % le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité d'ici 2022

Dit autrement...

- **Objectif** : Augmenter de 20 % le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité dans l'école d'ici 2022

**Gardez en mémoire
qu'en gestion collaborative,**
toutes les décisions sont prises à travers la lentille de
l'impact sur l'apprentissage des élèves.

Reeves Douglas 2010




Est-ce que nos décisions permettent d'améliorer
la réussite éducative des élèves?

Toute décision du conseil d'établissement doit être prise
dans le meilleur intérêt des élèves. (LIP. Article 64)


ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec


Québec 



Qu'est-ce que j'ai appris de cette présentation?

Qu'est-ce je peux réinvestir dans mon milieu
pour favoriser la réussite des élèves?

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 

Rôle du conseil d'établissement et des parents dans la mise en œuvre du projet éducatif

Pourquoi les parents engagés devraient s'intéresser aux nouveaux guides du Ministère?



Guides du ministère de l'Éducation
et de l'Enseignement supérieur
GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 

Comment trouver le guide *Projet éducatif* sur le site du MEES?

Se rendre sur le site :

<http://www.education.gouv.qc.ca/plan-du-site/>

Choisir :

1. Commission scolaire
2. Gouvernance/ Gestion axée vers les résultats
3. Projet éducatif

Note : Il est possible de télécharger les guides.

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 